



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3061

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins Centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécherresse, Mme Servien, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3061**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins Centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs et mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise

Le SDUC constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE).

Document de référence, volontariste et établi en lien avec les chambres consulaires, le Département, l'État et le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 1994.

Le SDUC a, notamment, vocation à aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés au commerce et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il permet également aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC actuel. Ainsi, une des orientations majeures consiste à veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville, qui permettent, selon leur fonction, d'assurer une desserte de proximité pour les ménages ou de contribuer à l'attractivité globale de la Métropole. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités du territoire.

Concept initié au Canada, en Grande-Bretagne et en Belgique, dès le début des années 1990, le management de centre-ville vise à redynamiser les cœurs de ville et constitue avant tout un mode de gouvernance permettant de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution de subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2018 des 5 structures de management de centre-ville présentes sur l'agglomération lyonnaise : Tendance Presqu'île, CentreNeuville, Oullins Centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et la SVU.

Les collectivités et les partenaires du SDUC se sont engagés, depuis 2004, dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de gouvernance commerciale et urbaine. Plusieurs expérimentations ont été lancées sur l'agglomération : Neuville sur Saône (2004), Saint Priest (2005, dispositif abandonné en 2009), la Presqu'île de Lyon (2006), Oullins (2007), Villeurbanne Gratte-ciel et Lyon 7 Rive gauche (2011).

En 2017, considérant les enjeux vis-à-vis du commerce de proximité et l'intérêt reconnu du dispositif sur la dynamique commerciale des sites, la Métropole a renouvelé son soutien au management de centre-ville, qui s'est traduit par l'attribution d'un montant total de 63 000 € sur l'ensemble des sites.

II - Compte-rendu des programmes d'actions 2017

Par délibération du Conseil n° 2017-2131 du 18 septembre 2017, la Métropole a attribué, pour l'année 2017, des subventions pour un montant total de 63 000 € aux 5 structures porteuses du management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville,
- 15 000 € au profit de la SVU (Destination Gratte-ciel),
- 13 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive gauche.

Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacement interentreprises (PDIE), travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),
- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, enquêtes auprès des commerçants, enquêtes de satisfaction clientèle, mise en place-actualisation de logiciels de cartographie interactive, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,
- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : développement de stratégie internet de valorisation des territoires (sites internet, applications smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.), réalisation d'une étude de marketing territorial sur une nouvelle image du centre-ville d'Oullins, etc.,
- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : organisation mensuelle de groupe technique de suivi, recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, animation de blog professionnel, mailing d'information, etc.,
- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projets, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (Lyon Visiocommerce en juin et forum Franchise en octobre 2017).

III - Bilan qualitatif et évaluation du dispositif

Les actions menées par les structures de management de centre-ville font apparaître le bilan suivant :

1° - Le maintien et la diversification de l'offre commerciale, contribuant à renforcer l'attractivité des centralités urbaines

- exemple de Villeurbanne Gratte-ciel : en 2017, plusieurs enseignes majeures se sont installées aux Gratte-ciel dont l'attractivité et la localisation vont renforcer la commercialité du centre-ville de Villeurbanne : le Loop's pub sur 400 m², l'épicerie Daniel et Denise (Joseph Viala, meilleur ouvrier de France) et l'enseigne de prêt-à-porter enfant Sergent Major,
- exemple d'Oullins : 9 projets accompagnés par le management de centre-ville ont abouti à une ouverture en 2017 dans le centre-ville d'Oullins, dans les domaines de la restauration (La pause gourmande, Le Vésuve, Bagels'Park, Six pieds sur terre), des services (Baby chou services, Esorea, Maycréation, Chrystelle onglerie) et de la puériculture (SOS Poussettes).

2° - Un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, travaux, etc.)

- exemple de Neuville sur Saône : 536 dysfonctionnements ont été relevés par les stewards urbains en 2017, et signalés sur l'outil informatique commun avec la commune. Les plus récurrents sont liés à la gestion des déchets et la propreté de l'espace public,

- exemple d'Oullins : plus de 100 sollicitations ont été enregistrées en 2017, émanant en majorité de commerçants en activité, mais aussi de clients, pour des questions relatives aux terrasses, enseignes et publicité, stationnement, travaux de voirie, etc. Par ailleurs, la structure Oullins Centre-ville est un acteur stratégique dans le cadre des travaux liés au prolongement de la ligne de métro B, en assurant un rôle d'interface entre le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et les commerçants.

3° - Le renforcement des actions visant à améliorer la visibilité des commerces et le flux de clientèle

- exemple de Lyon 7 Rive gauche : 2 opérations événementielles ont été organisées en 2017 afin de dynamiser le commerce (Plaisir de chiner et De brad et de broc). Plaisir de chiner a permis de réunir, le samedi 10 juin 2017, plus de 440 exposants et d'attirer plus de 20 000 visiteurs dans le 7° arrondissement,

- exemple de Villeurbanne Gratte-ciel : en plus de 3 événements et animations organisées depuis 2013 (Puces du canal "hors les murs", braderie et festival Sur place ou à emporter), Destination Gratte-ciel a créé, en 2017, un 4^{ème} rendez-vous axé sur la beauté et la mode "Gratte-ciel sous toutes les coutures".

4° - Une plus forte mobilisation des partenaires privés dans la gestion unifiée de centre-ville

- exemple de Tendance Presqu'île : 37 nouveaux adhérents ont rejoint la structure en 2017 représentant une recette supplémentaire de plus de 16 000 € (Uniqlo, La Poste, Maison Lejaby, pharmacie Bellecour, Lindt, etc.),

- exemple de Villeurbanne Gratte-ciel : 3 nouveaux partenaires ont signé une convention de partenariat avec Destination Gratte-ciel (La Vie Claire, BPD Marignan, Acessite/Actimo). En 2017, le nombre total de partenaires privés s'élève à 11.

5° - Une meilleure animation du réseau des acteurs commerciaux et économiques

- exemple de Tendance Presqu'île : l'association a organisé plusieurs manifestations à destination des commerçants et autres professionnels de la Presqu'île tout au long de l'année 2017 (4 soirées Business in Presqu'île, 3 réunions d'information sur les grands projets tels que Cœur Presqu'île ou la Fête des lumières, 5 groupes de travail et 12 opérations adhérents),

- exemple d'Oullins : Oullins Centre-ville a développé un blog à destination des professionnels afin de valoriser les partenariats autour du management de centre-ville et apporter de l'information aux commerçants (projet urbain, réglementation, etc.). Les posts portent sur les nouveaux adhérents ou nouvelles enseignes, des études ou articles sur le commerce, travaux impactant le centre-ville d'Oullins, etc. : 17 posts ont été publiés en 2017 pour 2 000 visiteurs en moyenne par mois.

IV - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de l'action de la Métropole, décliné en tant qu'orientation stratégique majeure du SDUC 2017-2020. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, armature commerciale de base et facteur essentiel d'animation urbaine. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités.

L'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire en 2018 par le versement de subventions d'un montant total de 63 000 € pour les 5 structures existantes suivant la répartition suivante :

Associations	Subvention 2017 (en €)	Proposition de subvention 2018 (en €)
Tendance Presqu'île	15 000	15 000
SVU	15 000	15 000
Oullins Centre-ville	10 000	10 000
CentreNeuville	10 000	10 000
Lyon 7 Rive gauche	13 000	13 000
Total	63 000	63 000

De plus, après plus de 14 ans d'existence dans l'agglomération, le management de centre-ville doit franchir de nouvelles étapes dans un environnement profondément modifié (création de la Métropole, contraintes budgétaires accrues de la sphère publique, évolution des modes de consommation, émergence du numérique, etc.). Ce modèle a fait ses preuves mais il doit évoluer pour prendre en compte ces changements majeurs et répondre aux enjeux de maintien et de développement du commerce de proximité.

Aussi, la Métropole engagera, en 2018, une réflexion, en collaboration avec les partenaires historiques du management de centre-ville (Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), État, etc.) afin de redéfinir la stratégie et les conditions de mobilisation de cet outil dans les prochaines années.

1° - Les pôles d'envergure métropolitaine : Tendance Presqu'île et Villeurbanne Gratte-ciel

Ces 2 sites cumulent des enjeux d'échelle variable : enjeux de proximité vis-à-vis des habitants et des actifs, enjeux de rayonnement métropolitain vis-à-vis de la clientèle de l'aire urbaine et régionale, enjeux d'attractivité touristique vis-à-vis d'une clientèle exogène nationale et internationale.

a) - Tendance Presqu'île

Tendance Presqu'île fait partie des sites "historiques" de mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération. L'association fédère 210 adhérents sur la presqu'île de Lyon dont 4 acteurs publics, 140 commerces, 9 grandes enseignes, 14 hôtels et restaurants, 2 banques, 9 associations de commerçants, etc.

En 2018, la structure renouvelle son conseil d'administration et son bureau, et souhaite installer une nouvelle animation de la gouvernance pour son plan d'actions. Tendance Presqu'île développera une stratégie dans la continuité de ses 3 grandes missions historiques :

- accompagner la structuration du territoire : interface sur les projets et chantiers urbains (Cœur Presqu'île, Grand Hôtel-Dieu, etc.), contribution à l'élaboration de la stratégie territoriale et commerciale de la presqu'île, etc.,
- renforcer l'attractivité du territoire et générer du flux : travail sur le marketing territorial et le parcours d'implantation, développement de l'événementiel, etc.,
- animer le réseau des acteurs économiques : soirées découvertes chez les adhérents, déjeuners des enseignes, soirées Business in Presqu'île, etc.

Au regard de cette situation, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Tendance Presqu'île à hauteur de 15 000 € pour l'année 2018 (montant identique à 2017).

Le budget prévisionnel de Tendance Presqu'île pour l'année 2018, d'un montant de 359 927 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement :	214 927	ressources publiques :	56 527
- charges de personnel	160 000	- Ville de Lyon	30 000
- frais de fonctionnement	45 500	- Métropole de Lyon	15 000
- mise à disposition gratuite de biens	9 427	- CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	1 500
programme d'actions :	145 000	- CMAR	600
- évènement Retrouvailles	70 000	- valorisation location locaux	9 427
- magazine bi-annuel	75 000	ressources privées	303 400
Total	359 927	Total	359 927

b) - SVU

Le pôle de management de centre-ville de Villeurbanne "Destination Gratte-ciel" a été créé en novembre 2011. Parce qu'elle gère l'attribution et la location des locaux commerciaux de l'avenue Henri Barbusse, la SVU a été choisie pour être la structure porteuse du management de centre-ville. En 2015, la SVU a été désignée comme le futur opérateur des 17 000 m² de locaux commerciaux qui seront créés dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-ciel Nord.

6 ans après sa création, Destination Gratte-ciel fédère 96 commerces du centre-ville de Villeurbanne.

Le programme d'actions 2018 de Destination Gratte-ciel s'organise autour de 4 axes :

- représentation : ce volet recouvre les actions visant à augmenter le nombre d'adhérents, de partenaires privés et fédérer les adhérents. Elles concernent aussi bien la création de partenariats, le recrutement des adhérents que la mise en place d'actions spécifiques pour les adhérents tels que les petits-déjeuners commerçants,
- performance : ce volet regroupe les actions visant à améliorer la qualité de l'offre commerciale et de l'espace marchand des Gratte-ciel. Pour ce faire, la structure exploite le dispositif de comptage et de mesure de flux piétons dans l'espace public mis en place en 2016. De plus, elle participe à la mise en œuvre du projet urbain Gratte-ciel Nord pour garantir sa bonne complémentarité avec le centre-ville existant et gérer la phase de travaux,
- marketing : chargé de redonner aux Gratte-ciel une notoriété dans le paysage commercial, le management de centre-ville mène depuis son lancement une stratégie de marketing territorial. Pour ce faire, la structure mobilisera, en 2018, différents outils de communication (site internet, réseaux sociaux, communication sur site, magazine, promotion des chèques cadeaux),
- évènementiel : les événements lancés par Destination Gratte-ciel ont permis de générer une nouvelle fréquentation et un chiffre d'affaires supplémentaire. Aussi, la structure reconduira, en 2018, les 4 événements existants (Gratte-ciel sous toutes les coutures, Pucés du canal "hors les murs", braderie et festival Sur place ou à emporter) et proposera des animations lors des événements commerciaux traditionnels (Pâques, Noël, etc.).

Aussi, il est proposé que la Métropole soutienne la SVU à hauteur de 15 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions de Destination Gratte-ciel en 2018 (montant identique à 2017).

Le budget prévisionnel de Destination Gratte-ciel pour l'année 2018, d'un montant de 203 580 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (salaire, fonctionnement...)	64 750	ressources publiques :	62 500
matériel / investissements	2 722	- Ville de Villeurbanne	15 000
déplacements / cérémonie	1 099	- Métropole de Lyon	15 000
communication	5 498	- CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	1 500
chèques cadeaux	6 720	- CMAR	1 000
événements	118 351	- SVU	30 000
dotations	4 440	fonds privé	75 980
		subvention partenariat privé	26 000
		subvention union commerciale	10 000
		recettes événements	29 100
Total	203 580	Total	203 580

2° - Les pôles de proximité et/ou de bassin de vie

a) - Oullins Centre-ville

Le plan d'actions de l'association pour l'année 2018 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent et s'organise autour de 5 axes d'intervention :

- prospection commerciale : développement d'outil d'observation et de gestion de centre-ville, partenariat actif avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et agences immobilières, participation aux salons. Aussi, la structure renouvellera, en 2018, l'opération "Tapis rouge" et elle réalisera une plaquette de valorisation du territoire pour accompagner le démarchage d'enseignes. Elle organisera aussi une session de comptages et développera un outil cartographique,
- développement économique : accompagnement et professionnalisation des acteurs économiques installés, accompagnement des porteurs de projets et des reprises de fonds, participation à la stratégie de développement économique du centre-ville portée par la collectivité. À ce titre, la structure participera à la mise en place d'un plan de communication spécifique en partenariat avec le SYTRAL dans le cadre des travaux du métro et réalisera un guide d'informations pratiques pour les commerçants,
- cadre urbain/environnement : échanges réguliers avec les services de la Commune, avis sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption,

- marketing territorial/communication : poursuite du déploiement de la stratégie de marque "Oullins of courses" et poursuite de la mobilisation de nouveaux partenaires (promoteurs, banques, agences immobilières, etc.).

Au regard de ce programme et des enjeux de pérennisation de l'association, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Oullins Centre-ville à hauteur de 10 000 € en 2018 (montant identique à 2017).

Le budget prévisionnel d'Oullins Centre-ville pour l'année 2018, d'un montant de 60 384 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	3 000	ressources publiques :	45 000
services extérieurs	12 124	- Commune d'Oullins	32 900
fonctionnement	45 260	- Métropole de Lyon	10 000
		- CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	1 500
		- CMAR	600
		ressources privées	15 384
Total	60 384	Total	60 384

b) - CentreNeuville

Neuville sur Saône est le 1^{er} site de management de centre-ville labellisé en 2004 par la Métropole et ses partenaires. La structure joue un rôle essentiel dans l'attractivité et la dynamique commerciale du Val de Saône.

En 2018, l'association reconduira ses actions de management de centre-ville : observatoire du centre-ville, gestion d'Atout Neuville (site vitrine, carte de fidélité, carte cadeau), accueil et promotion, renforcement de l'offre commerciale, etc.

Par ailleurs, l'association renforcera ses actions de communication afin d'améliorer la notoriété de CentreNeuville, par la mise en place, notamment, d'une newsletter tous les trimestres à destination des partenaires et commerçants. Le plan d'actions 2018 prévoit également d'accentuer davantage les animations en lien direct avec les commerçants via le groupement de professionnels "Neuville commerces" nouvellement recréé.

CentreNeuville participera également aux réflexions et actions menées dans le cadre de la stratégie territoriale sur le commerce de proximité à l'échelle du Val de Saône.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole poursuive son soutien à l'association CentreNeuville par le versement d'une subvention de 10 000 € en 2018 (montant identique à 2017).

Le budget prévisionnel de CentreNeuville pour l'année 2018, d'un montant de 124 480 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	15 380	ressources publiques :	108 100
masse salariale	95 000	- Commune de Neuville sur Saône	96 000
actions :	14 100	- Métropole de Lyon	10 000
- observatoire du centre-ville	1 600	- CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	1 500
- placemaking	6 000	- CMAR	600
- communication / graphisme	6 500	ressources privées	16 359
		autres	21
Total	124 480	Total	124 480

c) - Lyon 7 Rive gauche

L'association mettra en œuvre un plan d'actions structuré autour de 2 grands axes stratégiques :

- renforcer le commerce du 7° arrondissement par l'urbanisme et l'immobilier commercial : observation des flux chaland, suivi des porteurs de projets, prospection et sensibilisation des enseignes et franchises, communication auprès de la presse spécialisée pour promouvoir le 7° arrondissement, etc.,

- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : présence renforcée aux côtés des commerçants et artisans, accompagnement à la structuration des acteurs associatifs du commerce, dynamisation du commerce autour d'événements générateurs de flux, développement d'outils de communication et de valorisation du 7° arrondissement à destination du grand public, etc.

Aussi, il est proposé que la Métropole accompagne la structure par le versement d'une subvention de 13 000 € en 2018 (montant identique à 2017).

Le budget prévisionnel de Lyon 7 Rive gauche pour l'année 2018, d'un montant de 156 200 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	97 000	ressources publiques :	45 100
frais généraux	8 000	- Ville de Lyon	30 000
communication :	26 200	- Métropole de Lyon	13 000
- guide du commerce	14 000	- CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	1 500
- évènementiels / communication	11 000	- CMAR	600
- divers	1 200	ressources privées :	100 700
plan de déplacement inter-entreprises (PDIE)	25 000	- guide du commerce	20 000
		- partenariats, cotisations évènementiels	55 700
		- PDIE	25 000
		crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)/intérêts bancaires	3 600
		divers (contrat aidé)	4 800
		ressources propres	2 000
Total	156 200	Total	156 200

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets de conventions de subvention annuelle passée entre la Métropole et chacune des structures de management de centre-ville ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 63 000 € au profit des bénéficiaires suivants, pour leurs programmes d'actions 2018 dans le cadre de la politique de management de centre-ville :

- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 15 000 € au profit de la SVU,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville,
- 13 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive gauche ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires précités définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 63 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.